



Municipalité de Trois-Rives

AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2026-001, ÉTABLISSEMENT LES TAUX DE TAXATION ET LES TARIFICATIONS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2026, AINSI QUE LE TAUX D'INTÉRÊT ET LES VERSEMENTS.

La population est avisée que le règlement suivant a été adopté par le conseil de la Municipalité de Trois-Rives, le 2 février 2026 :

Règlement numéro 2026-001 établissant les taux de taxation et les tarifications pour l'exercice 2026, ainsi que le taux d'intérêt et les versements.

Ce règlement est disponible au bureau de la soussignée, situé au 258, chemin Saint-Joseph à Trois-Rives, aux jours et heures d'ouverture du bureau, où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance.

Ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

Donné à Trois-Rives, ce 2 février 2026.

Annie Saint-Pierre
Directrice générale